



Des fumeurs dans les espaces non fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 13 février 2003

Pourquoi en 2002, alors que nous connaissons tous les conséquences du tabac et les lois en vigueur, les français ne respectent toujours pas les non fumeurs.

Je travaille chez Bayard presse, une grande maison, qui ne respecte pas les droits des non fumeurs. Je n'ose rien dire parce que les fumeurs sont en grande majorité et que cette situation paraît là bas, normal. Je viens d'arriver dans cette entreprise alors, comment ne pas passer pour une arriviste et faire en sorte que les gens ne fument plus dans les bureaux ?

Pourquoi n'existerait-il pas des inspecteurs surprise qui visiteraient des entreprises pour constater les infractions afin que l'établissement soit puni tout en respectant l'anonymat de la personne plaignante (Les non-fumeurs qui racontent sont souvent très mal vus et jamais entendus !)

Réponse :

DNF déconseille aux non-fumeurs de s'adresser aux fumeurs. En effet, votre objectif est d'obtenir que le tabagisme cesse alors que l'objectif du fumeur est d'obtenir que son tabagisme soit toléré. Il n'y a pas d'autre solution que d'exiger le respect de la loi, et, pour cela, il faut donc s'adresser à ceux qui ont la responsabilité de veiller à son application : l'employeur, le médecin du travail et le CHS-CT*

[Que dit la loi ?](#)

[Quels conseils](#) seraient utiles pour obtenir que soit appliqué dans les faits ce qui est prévu dans les textes ?

* CHS-CT = Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.